



« ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE RECONDITIONNÉ »

L'AIDE

Faciliter l'accès à internet et à un ordinateur pour effectuer des démarches administratives, avoir accès aux ressources pédagogiques ou simplement pour rester en lien avec ses proches

Montant de l'aide : 100 € par bénéficiaire.

Cette aide est limitée à deux achats d'ordinateurs par foyer.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de Saint Denis lès Bourg
- Avoir des ressources inférieures au Revenu Fiscal de Référence de l'année en cours
- Effectuer son achat de matériel reconditionné auprès d'un partenaire conventionné par le CCAS

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition connu
- Devis du matériel informatique

LES DÉMARCHES

- Déposer ou adresser à la Mairie les pièces demandées.
- Le bénéficiaire est informé par courrier de l'acceptation de la demande, et se rendra auprès du fournisseur, pour concrétiser l'achat de matériel reconditionné.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Partenaire conventionné :

MICRONOV

13 avenue Arsène d'Arsonval-CENORD

01000 BOURG EN BRESSE

Tél. : 04-74-22-72-72

Pour tout renseignement

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h.

Tél.: 04.74.24.45.56 – Courriel : accueilccas@stdenisesbourg.fr